



# CERTIFICAT D’AFFICHAGE

---

**APPROBATION DE LA REVISION DU PLAN D’OCCUPATION DES SOLS  
VALANT ELABORATION DU PLAN LOCAL D’URBANISME**

---

---

**APPROBATION DU ZONAGE D’ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES  
ET DES EAUX PLUVIALES**

---

---

**INSTITUTION DU DROIT DE PREEMPTION URBAIN**

---

Je soussignée, Catherine HAUETER, maire de la Commune D’ALEX certifie que :

Le mercredi 22 juin 2016, il a été procédé aux mesures de publicité suivantes :

- Mention de la délibération d’approbation de la révision du POS valant élaboration du PLU, mention de la délibération d’approbation du zonage d’assainissement des eaux usées et des eaux pluviales, mention de la délibération de l’institution du droit de préemption urbain dans le « Dauphiné Libéré » de ce jour ;
- Affichage en mairie ainsi qu’aux panneaux d’affichage publics des hameaux de la commune pour une durée minimum de un mois des trois délibérations susmentionnées ;
- Publication sur le site internet de la commune : [www.alex-village.com](http://www.alex-village.com) des trois délibérations susmentionnées.

*Fait à Alex, le 22 juin 2016*

Le Maire  
Catherine HAUETER

